



## Expression des élus au COS du 12 octobre 2023

Madame la présidente, Monsieur le Président de COS, Mesdames et Messieurs de la Gouvernance.

En ma qualité de représentant du CSE au COS, je tenais à attirer votre attention sur la négociation annuelle obligatoire qui, pour notre branche, a débuté en septembre au niveau national.

Ce moment privilégié d'échanges entre partenaires sociaux est l'occasion conjointe de réaffirmer les liens qui unissent les salariés, leur entreprise et leurs dirigeants. C'est aussi, bien au-delà du symbole, une opportunité de conforter l'indispensable adhésion du personnel, sur le plan stratégique que vous portez.

En tant que présidente du directoire, vous exercez une influence et une responsabilité prépondérante sur le mandat qui sera porté par Madame Lafaurie, DRH du groupe lors de ces négociations.

Les élus du CSE, s'inscrivant dans une logique permanente de construction au profit d'une entreprise pérenne et d'un socle social de qualité, attendent de vous pour cette NAO le soutien d'une proposition à la hauteur des enjeux.

Comme vous le savez, à l'issue de cette négociation nationale viendront les négociations locales. Afin d'éviter des discussions qui pourraient s'avérer difficiles localement, il importe que les négociations nationales soient au rendez-vous des attentes fortes des salariés.

Nous avons eu tous les deux l'occasion d'évoquer ce sujet et je sais l'impact que vous pouvez avoir auprès de vos pairs qui sauront vous entendre.

Les salariés ont besoin d'un signe fort et engageant dont la mesure reflètera tout l'intérêt et la considération que vous avez pour eux.

Le personnel, dont l'investissement sera particulièrement sollicité dans cette période troublée et qui saura répondre présent, doit être soutenu par notre entreprise.

La confiance et l'engagement des salariés sera clairement à la hauteur des décisions que vous porterez. C'est dans ces moments-là que l'affirmation des valeurs des Caisses d'épargne prend tout son sens.

Soyons ensemble au rendez-vous !



**Le bureau Syndical**  
[Agir pour Construire...Ensemble !](#)



**Date des élections**  
du 13/11 au 24/11/2023  
Vote électronique : [www.cepac.webvote.fr](http://www.cepac.webvote.fr)



# Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

